



Site Internet : www.farmline.fr

NOTICE MIRE-ŒUFS

Ce produit est destiné au contrôle d'incubation des œufs. Grâce à ce mire-œufs vous pouvez contrôler la présence de fêlures sur la coquille et vérifier la fécondation de l'œuf ainsi que le stade de développement de l'embryon.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION:

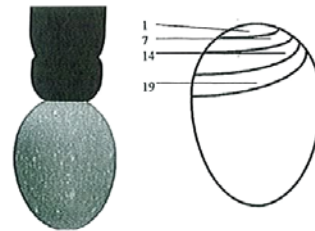
- 1) Rassemblez les œufs à vérifier
- 2) Choisissez l'embout en gomme le plus adapté à la taille de vos œufs et placez-le au bout du mire-œufs.
- 3) Branchez le mire-œufs
- 4) Prenez un œuf dans votre main, tête en bas
- 5) Placez l'embout du mire-œufs au-dessus de l'œuf et allumez (interrupteur rouge)
- 6) Vérifiez votre œuf
- 7) **Toujours conserver et utiliser le mire-œufs à l'abri de l'humidité**
(pour éviter tout risque de choc électrique)

Attention: cet appareil n'étant pas destiné à l'éclairage, ne le laissez pas allumé plus de 10 secondes à chaque fois, sinon le laisser refroidir environ 60min avant une nouvelle utilisation, ce afin d'éviter tout risque de surchauffe de l'ampoule.

Hormis la présence de fêlure et le stade de développement de l'embryon, vous pouvez aussi inspecter la proportion d'air à l'intérieur de l'œuf. En effet, cette proportion vous permet de déterminer et ajuster le taux d'hygrométrie de votre couveuse, ce qui est indispensable à la réussite d'une bonne couvaie. Ci-dessous un schéma montrant la correspondance entre la proportion d'air et le nombre de jours d'incubation. Ajustez votre hygrométrie en fonction de la proportion d'air constatée.

CARACTÉRISTIQUES:

Fonctionne sur secteur 220V – Courant alternatif
Puissance maxi. : 15 Watts
Livré avec deux embouts en caoutchouc



TRAITEMENT DES APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES EN FIN DE VIE

- L'appareil, son emballage ainsi que ses accessoires, après usure, doivent faire l'objet du tri sélectif & être déposés dans des points de collecte adaptés
- Pour la collecte des appareils électriques obsolètes, il convient de vous rapprocher de votre mairie qui vous renseignera sur les moyens de collecte mis à votre disposition.
- Le respect de ces procédures favorise le recyclage des DEEE (déchets issus des appareils électriques et électroniques) et donc la préservation de notre environnement, ne jetez pas vos équipements électriques usagés à la poubelle.

CE



Site Internet : www.farmline.fr